

DD 90 – MVT 2023 - Récapitulatif des bonifications de barème

Valorisation RQTH / obligation d'emploi	3 points
Rapprochement de conjoint et autorité parentale conjointe	3 points
Parents isolés	0.99 point
Ancienneté en éducation prioritaire (affectation définitive uniquement)	1 point par année scolaire complète min 50% (maximum 5 points)
Ancienneté dans un poste quartier urbain où se pose des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles (affectation définitive uniquement)	1 point par année scolaire complète min 50% (maximum 5 points)
Ancienneté de poste en ASH (affectation provisoire) ou en remplacement (affectation définitive)	1 point par année scolaire complète min 50% (maximum 5 points)
Renouvellement du même vœu	1 point par année (maximum 3 points)
Enfants à charge ou à naître	0.99 point par enfant de moins de 18 ans au 01/09/23
Ancienneté de fonction dans le premier degré au 01.09.22	1 point / année + 1/12 ^{ème} de point / mois + 1/365 ^{ème} de point / jour
Réintégration hors disponibilité	Priorité
Mutation au titre du handicap avec avis favorable du médecin du travail	500 points
Enseignants faisant fonction de direction (année scolaire complète) sur un poste publié vacant au mouvement 2022	200 points